

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY



VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 28

Votants : 29 (dont 1 procuration)

N°12

OBJET :

**SANTE
PERSONNES AGEES**

**ACTION
« REPERAGE DES
FRAGILITES DES
SENIORS »**

**DEMANDE DE
FINANCEMENT
AUPRES DE LA
CONFERENCE DES
FINANCEURS DE LA
PREVENTION DE LA
PERTE
D'AUTONOMIE DES
PERSONNES AGEES
DE 60 ANS ET PLUS
DE L'ALLIER**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 11 juillet 2022

Publiée ou notifiée
le : 11 juillet 2022

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT – J. KUCHNA - M. CHARASSE – N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR – JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ - E. BARGE - P. SEROR – O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - A. CORNE – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTYERY – C. BOUARD, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. JS. LALOY à Mme A. CORNE.

Absents excusés :

Mme et M. F. SENNEPIN - C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mme et M. J. TERRACOL – F. SZYPULA - S. BAUD – P. COLAS - T. LAPLACE – B. BAYLAUCQ - JF. CHAUFFRIAS - JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – S. BRUNO - P. BONNET - J. ALMAZAN – E. VOITELLIER Conseillers Délégués, Membres.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé publique, notamment les articles L. 1434-2 et L.1434-10 qui prévoient et définissent le Contrat Local de Santé,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy communauté et notamment sa compétence en matière de santé et d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 3 décembre 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire notamment pour procéder aux demandes de subventions pour le compte de Vichy Communauté auprès de tous les organismes ou collectivités,

Considérant que la loi n° 2016-41 de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016, dans son article 158, conforte le Contrat Local de Santé comme mode de contractualisation entre ARS et collectivités locales pour décliner le projet régional de santé sur un territoire donné,

Considérant que le Contrat Local de Santé est un outil qui permet de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales en matière de santé en mobilisant les différentes politiques publiques et en coordonnant les acteurs qui œuvrent sur le territoire dans le domaine sanitaire dans les champs de la prévention, du soin et du médico-social,

Considérant l'axe 4 « Structurer le parcours de soin des populations en situation de fragilité (personnes âgées, personnes en situation de handicap) » du Contrat Local de Santé signé le 23 octobre 2019 pour une durée de 3 ans par Vichy Communauté et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes,

Considérant la nécessité d'améliorer le parcours de soin des personnes âgées, des publics en perte d'autonomie et des publics porteurs de maladies chroniques,

Considérant l'intérêt de l'étude FRAGING (FRAlty-aGING- détection, évaluation et suivi des fragilités des séniors), étude exploratoire à finalité médico-économique, testant une stratégie de dépistage recommandée et appliquée en vie réelle conduite par une doctorante de l'Université Clermont Auvergne dans le cadre de sa thèse,

Considérant que cette étude a déjà été réalisée sur le bassin de santé de Mauriac à raison de 8 journées sur les années 2021-2022,

Considérant qu'il convient de mettre en œuvre 4 journées de dépistage sur le bassin de santé de Vichy au bénéfice de 200 à 400 personnes âgées de 65 ans et plus, pour un coût total évalué à 8450 € (comprenant 5800 € de rémunération des professionnels de santé, 1650 € de frais de repas et 1000 € de frais de déplacement et de communication),

Considérant l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées lancé par le Conseil Départemental de l'Allier – Conférence des financeurs,

Propose au Bureau Communautaire :


- D'autoriser M. le Président ou son représentant, à solliciter au nom de la Communauté d'Agglomération, une subvention auprès Conseil Départemental de l'Allier par le biais de la conférence des financeurs d'un montant de 8 450€ pour la mise en place de l'action « Journées Repérage des Fragilités des Séniors » pour l'année 2022, représentant 100% du coût évalué de l'action.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide :

- d'adopter ces propositions,
- de charger M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 7 juillet 2022.
Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


**Signé numériquement par
FRÉDÉRIC AGUILERA**
DN : C=FR, O=Certinomis,
OU=0002 433998903,
CN=Certinomis - Easy CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : lundi 11 juillet 2022 15:57:52

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 12 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2022

- SANTE PERSONNES AGEES - ACTION REPERAGE DES FRAGILITES DES

Objet de l'acte : SENIORS - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA CONFERENCE
DES FINANCERUS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES
PERSONNES AGGES DE 60 ANS ET PLUS DANS L'ALLIER

.....
Date de décision: 07/07/2022

Date de réception de l'accusé 11/07/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 07JUIL2022_12

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220707-07JUIL2022_12-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 12.pdf (99_DE-003-200071363-20220707-07JUIL2022_12-DE-1-
1_1.pdf)